

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2018**

Date de convocation : 29 mars 2018

Date d'affichage : 29 mars 2018

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 10

Votants : 11

L'An deux mil dix-huit le cinq avril à 20 H 30, les membres du conseil municipal légalement convoqués le vingt neuf mars 2018 se sont réunis sous la présidence de Madame Dany BOYER, Maire.

Présent(s) : BOYER Dany, Mickaël COLAS, Véronique PAVIA, Dominique LOUBOUTIN, Christine MERLE, Nadine PORRETTA, Frédérique LAVAILL, Florent HAMLIN, Cédric PONTET, Isabelle ALCMON

Excusé(s) : David POTTIN
Laurence MICHEL-GELLY
Jean-Claude THEBAULT (procuration pour Mme Dany BOYER)
François RAYNAL
Raphaël LAIGNEL

Absent(s) : Claude FINARD
Raphaël LU

A été élu(e) secrétaire : Véronique PAVIA

La séance débute à 20 H 40

Madame le Maire demande l'approbation du précédent compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité soit à 11 membres présents.

Délibération n° 2018/22

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE 2017
BUDGET PRINCIPAL**

Le Compte de gestion du Comptable communal, percepteur de Dourdan, n'appelle pas d'observation, ni de réserve et est conforme au bilan de l'exercice 2017.

Le compte de gestion est approuvé,

Pour : 11

Contre : /

Abstention : /

Arrivée de Monsieur COTTIN à 20 H 45

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET PRINCIPAL 2017**

Madame le Maire passe la présidence à Monsieur COLAS, adjoint au Maire, afin qu'il présente le compte administratif de 2017 dressé par Madame BOYER, Maire, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses réalisées.....	1 095 649.54 €
Recettes réalisées.....	1 369 292.25 €
Excédent exercice.....	273 642.71 €

Investissement :

Dépenses réalisées.....	696 819.88 €
Recettes réalisées.....	1 144 904.05 €
Excédent de l'exercice.....	448 084.17 €

Madame le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le Compte Administratif de 2017

Pour : 10
Contre : /
Abstention : /

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2017
BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de 2017, les membres du Conseil Municipal statuant sur l'affectation des résultats,

Madame le Maire :

- propose d'affecter les résultats comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	1 095 649.54 €
Recettes :	1 369 292.25 €
Résultat de l'exercice :	+ 273 642.71 €
Résultat reporté de 2016 :	+ 1 246 778.55 €
Résultat de clôture de 2017 :	+ 873 642.71 €

Investissement

Dépenses :	696 819,88 €
Recettes :	1 144 904.05 €
Résultat de l'exercice :	+ 448 084.17 €
Résultat reporté de 2016 :	- 479 710.58 €

Résultat de clôture de 2017 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire, au budget primitif de 2018,

- en fonctionnement en recette au compte 002 la somme de 242 016.30 €
- en investissement en dépense au compte 001 la somme de – 31 626.41 €
- en investissement en recette au compte 1068 la somme de 600 000 €

Pour : 12
Contre : /
Abstention : /

Délibération n° 2018/25

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 2018

Préalablement au vote du budget, Madame le Maire informe qu'il y a lieu, pour consolider le projet de budget préparé par la Commission des Finances, de voter les taux des contributions directes.

Vu l'état N°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018,

Vu la proposition de la Commission des Finances,

Considérant les bases prévisionnelles pour 2018 et le produit fiscal attendu,

Le Conseil Municipal :

- Propose les taux des contributions directes pour l'année 2018 comme suit :

11,66 % la taxe d'habitation
13,88 % la taxe foncière bâti
64,52 % la taxe foncière non bâti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les taux comme précité.

Pour : 12
Contre : /
Abstention : /

Délibération n° 2018/26

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS BUDGET 2018 - ARTICLE 6574

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les montants des subventions sollicités par les Associations de la Commune, et celles extérieures à savoir :

ADYG :	3 200 €
AS Angervilliers football :	5 800 €
B.O.A. :	300 €
Club des seniors :	300 €
Judo club d'Angervilliers :	3 950 €
	(dont 150 € subvention except.)
L.A.C. :	300 €
Les Foulées d'Angervilliers :	800 €
Comité des Fêtes :	600 €
	(dont 300 € subvention except.)
Triple A :	250 €
Office de Tourisme Pays de Limours :	90 €
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers :	300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution des montants précités.

Pour : 12
Contre : /
Abstention : /

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF
DU BUDGET PRINCIPAL DE 2018**

Monsieur COLAS, adjoint au Maire, présente les sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

En fonctionnement :

Dépenses :1 412 582.68 €
Recettes :1 412 582.68 €

En investissement :

Dépenses :1 775 635.19 €
Recettes :1 775 635.19 €

Pour : 12
Contre : /
Abstention : /

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION
BUDGET ASSAINISSEMENT DE 2017**

Le Compte de gestion du Comptable communal, percepteur de DOURDAN, n'appelle pas d'observation, ni de réserve et est conforme au bilan de l'exercice 2017.

Le compte de gestion est approuvé, à l'unanimité.

Pour : 12
Contre : /
Abstention : /

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET ASSAINISSEMENT DE 2017**

Madame le Maire passe la présidence à Monsieur COLAS, adjoint au Maire, afin qu'il présente le compte administratif de 2017 dressé par Madame BOYER, Maire, qui s'établit comme suit :

Exploitation :

Dépenses exercice120 075.68 €
Recettes exercice126 842.04 €
Excédent exercice6 766.36 €

Investissement :

Dépenses exercice33 211.77 €
Recettes exercice177 040.88 €
Excédent exercice143 829.11 €

Madame le Maire quitte la séance

Considérant que le Compte Administratif de 2017 est conforme au compte de gestion de 2017 tenu par Madame le Receveur Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte le Compte Administratif de 2017 de l'assainissement

Pour : 10
Contre : /
Abstention : /

Délibération n° 2018/30

AFFECTATION DES RESULTATS DE 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de 2017, les membres du Conseil Municipal doivent statuer sur l'affectation des résultats,

Madame le Maire,

Propose d'affecter les résultats comme suit :

Exploitation :

Dépenses :	120 075.68 €
Recettes :	126 842.04 €
Résultat de l'exercice :	+ 6 766.36 €
Résultat reporté 2016 :	+ 77 481.06 €
Résultat de clôture 2017 :	+ 84 247.42 €

Investissement :

Dépenses :	33 211.77 €
Recettes :	177 040.88 €
Résultat de l'exercice :	+ 143 829.11 €
Résultat reporté 2016 :	+ 241 231.39 €
Résultat de clôture 2017 :	+ 385 060.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire, au budget primitif assainissement de 2018 :

- en exploitation en recette au compte 002 la somme de 84 247.42 €.
- en investissement en recette au compte 001 la somme de 385 060.50 €.

Pour : 12
Contre : /
Abstention : /

Délibération n° 2018/31

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur COLAS, adjoint au Maire, présente les sections exploitation et investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le budget assainissement 2018 qui s'équilibre comme suit :

Exploitation :

Dépenses	162 878.44 €
Recettes	162 878.44 €

Investissement :

Dépenses	481 236.66 €
Recettes	481 236.66 €

Pour : 12
Contre : /
Abstention : /

SUBVENTION AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Vu le vote du budget primitif 2018,

Considérant la nécessité de délibérer pour effectuer le versement des montants de subventions alloués aux coopératives scolaires,

Dit que les montants seront mandatés au 65738,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide de verser aux coopératives scolaires, les sommes de :

- Élémentaire : 520 €
- Maternelle : 318 €

Pour : 12
Contre : /
Abstention : /

La séance est clôturée à 21 H 20.

Le Maire,

Dany BOYER